



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0390

Objet : Station des 7 Laux : tarifs applicables aux professionnels de la montagne

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 56
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 18
Pour : 65
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

3.12.21

et affichage le 3.12.21

Secrétaire de séance : Patrick BEAU

Le lundi 29 novembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 23 novembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : Philippe LORIMIER à Claude BENOIT, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Claire QUINETTE-MOURAT, Françoise VIDEAU à Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence en matière de gestion de la station des 7 Laux ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les professionnels de la montagne (guides de haute montagne et moniteurs de ski) participent à la renommée de la station pour attirer des clients et les fidéliser. Ils sont également impliqués de manière constante dans le fonctionnement de celle-ci en exerçant des missions d'intérêt général, qui consistent notamment à participer aux opérations de secours (en particulier recherche en cas d'avalanche), assurer l'évacuation des remontées mécaniques en panne ou à ré-enneiger de manière manuelle les pistes.

Ainsi, il convient que ces professionnels bénéficient de tarifs préférentiels. Ceux-ci s'appliquent aux professionnels disposant d'un diplôme d'Etat ou le préparant.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs annexés à la présente délibération, applicables à compter du 03/12/2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29.11.21



Le Président,
Henri BAILE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "H. Baile".

Station des 7 laux - TARIF PROFESSIONNEL BE*

Activité HT - Taux de TVA à 10 %

Une remise de 5 % supplémentaire sera appliquée lors d'un achat groupé de + de 100 forfaits professionnel

TARIF PROFESSIONNEL BE dont l'école ou le siège social est domicilié sur une des 3 communes de la station (Les Adrets, Theys, Le Haut-Bréda)	Proposition tarifs au 03.12.2021	
	Montant	
	TTC (TVA à 10%)	HT
FORFAIT SAISON HIVER	201,50 €	183,18 €
FORFAIT 6 JOURS CONSECUTIFS	84,00 €	76,36 €
FORFAIT JOURNEE	17,00 €	15,45 €
TARIF PROFESSIONNEL BE dont l'école ou le siège social n'est pas domicilié sur une des 3 communes de la station	Proposition tarifs au 03.12.2021	
	Montant	
	TTC (TVA à 10%)	HT
FORFAIT SAISON HIVER	327,00 €	297,27 €
FORFAIT 6 JOURS CONSECUTIFS haute saison	162,50 €	147,73 €
FORFAIT 6 JOURS CONSECUTIFS basse saison	111,00 €	100,91 €
FORFAIT 1 JOUR haute saison	33,00 €	30,00 €
FORFAIT 1 JOUR basse saison	17,00 €	15,45 €
Modèles de règlements : espèces, carte bancaire, chèques, chèques vacances, chèques vacances connect et pass'sport découverte		
*PROFESSIONNEL BE : Moniteur ou guide avec diplôme d'état (ou en préparation), en activité		